

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(3\)](#)
[Item Marie Moret à Alexandre Tisserant, 28 février 1888](#)

Marie Moret à Alexandre Tisserant, 28 février 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (3)

Collation 4 p. (470r, 471r, 472r, 473v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alexandre Tisserant, 28 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plateforme EMAN : <https://eman-archives.org/Familillettres/items/show/45256>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [28 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Description

Résumé Sur la gérance de l'Association du Familistère. Marie Moret remercie Tisserant pour sa lettre du 28 février 1888. Elle est résolue à réorganiser la gérance mais ne veut pas réaliser son projet en « casse-cou ». Elle lui explique que Ganault pense que le changement ne peut advenir qu'après le règlement complet de la succession de Godin. Elle veut, en attendant, conférer à Eugène André la qualité d'associé, projet auquel pourraient s'opposer les trois « dissidents » ; elle expose le projet de modification des statuts pour conférer le titre d'associé à ceux qui ont travaillé 25 ans consécutivement au service de l'Association ; elle demande à Tisserant s'il confirme son accord pour un tel changement ; elle l'informe qu'elle est résolue à accomplir cette modification car Dequenne ne veut pas être gérant définitif et que Pernin ne doit pas devenir gérant, et que l'idée d'un triumvirat pourrait faciliter l'acceptation de ce changement ; elle fait valoir que Godin était favorable à une gérance partagée, plus efficace qu'une gérance individuelle.

Mots-clés

[Compliments](#), [Consultation juridique](#), [Familistère](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Dequenne, Charles \(1867-1922\)](#)
- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Pernin, Antoine](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023
